PLAN LOCAL D'URBANISME

LA-LANDE-DE-FRONSAC

4.2 - REGLEMENT:
PIECE GRAPHIQUE

PLu prescrit le	PADD débattu le	PLU arrêté le	PLU approuvé le
11/08/2008	23/10/2014	06/04/2016	30/03/2017

PLU modification simplifiée n°1	PLU modification simplifiée n°2	PLU modification simplifiée n°3	PLU révision allégée n°1
27/11/2017	14/05/2019	02/06/2021	16/11/2022

Echelle : 1/5000

Date : Octobre 2021

GRAND Libournais
Pôle Territorial

Vu pour être annexé à la délibération du
Le Président,

- Zone PLU
- Eléments du paysage identifiés et repérés en application de l'art L 151- 19 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé en application de l'art L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour le logement
- Secteur objet d'une OAP - orientation d'aménagement et de programmation (cf. pièce 3 du dossier de PLU)
- Changement de destination en application de l'art. L151-11-2° du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (75 mètres) en application de l'art. L-111-6 du Code de l'Urbanisme

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (PLU)

N°	INTITULE	AU BENEFICE DE
1	Elargissement de voie et sécurisation de la sortie depuis la RD670	Commune
2	Elargissement de voie et sécurisation de la sortie depuis la RD670	Commune
3	Elargissement de voie et sécurisation de la sortie depuis la RD670	Commune
4	Elargissement de voie et sécurisation de la sortie depuis la RD670	Commune
5	Création d'une voie de contournement	Commune
6	Aménagement d'une place publique et opération communale bâtie (logements et/ou commerces et/ou services)	Commune
7	Création d'une voie	Commune
8	Création d'une bâche réservoir défense incendie	Commune
9	Création d'une bâche réservoir défense incendie	Commune
10	Création d'une bâche réservoir défense incendie	Commune
11	Création d'une bâche réservoir défense incendie, à partir de plan d'eau existant	Commune
12	Extension du groupe scolaire	Commune
13	Création d'aires de stationnements	Commune
14	Création d'aires de stationnements	Commune
15	Création d'aires de stationnements et extension d'équipement public	Commune

EMPLACEMENTS RESERVES EN VUE DE LA REALISATION DE PROGRAMME DE LOGEMENTS (PLU)
(art. L 123-1-5-4°)

N°	LOCALISATION	N° PARCELLE	PROGRAMME
L1	Leney	AX 80	Logements: dont 20% de logement social et 10% T1 à minima, 15% T3 et T4 à minima

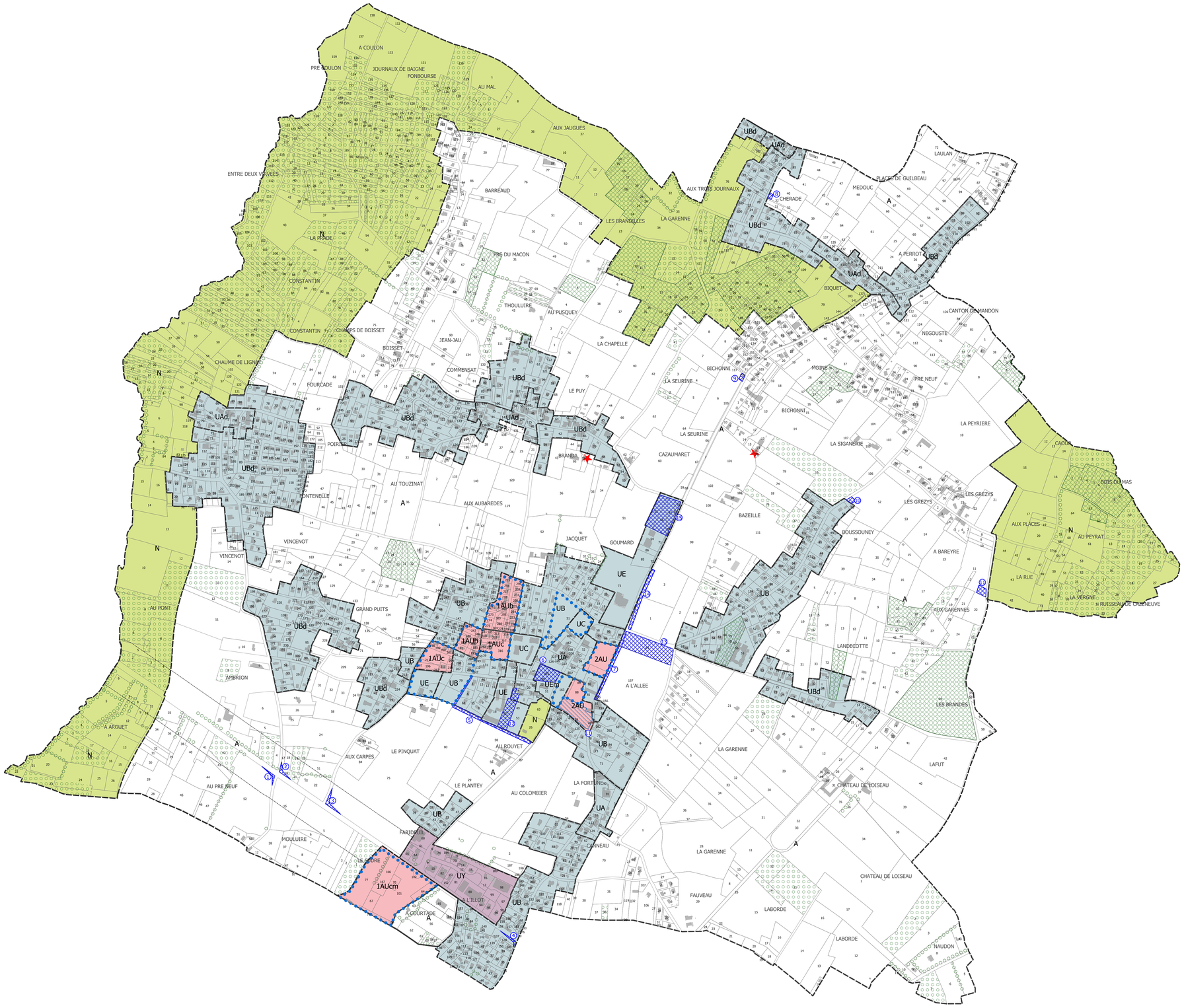

N

0 500 1 000 m